

COMMISSION DES ARBITRES

Permanence du mardi 8 septembre 2020

Président : Joseph SABATINO

Secrétariat : Aboubaker LALO

Présents : TREVISAN L, AKYUREK M, DETHOOR S, CARRETERO C,

DESIGNATIONS ADULTES ET JEUNES DISTRICT :

Pour tout contact avec les désignateurs, merci de prendre en compte les renseignements suivants :

Désignations D1 – D2 – A.A. District et Ligue - FARKAS Léo – 07-85-98-74-44- Mail FARKAS Léo : designation.isere@gmail.com

Désignations Jeunes• U20 et Ligue – GUIRADO PATRICO Nathan – 06-68-68-31-61 - designateur-U20-38@outlook.fr

Désignations U17 – CUSANNO S – 06-46-41-36-44 - designateursjeunesarbitres38@hotmail.com

Désignations U15 – YUKSEL Ferdinand – 07-83-21-11-11 - designateur-U15-38@outlook.fr

Désignations Foot entreprises - AKYUREK Mustapha – 06-58-92-79-30 - mustaky38@yahoo.fr

Désignations Futsal - GUIGON Florian -06-03-90-02-44 - clarisse.guigon@orange.fr

- **Coupe Gambardella** 1^e et 2^{ème} tour : les arbitres désignés recevront par la Laurafoot les documents concernant le défraiement pour ladite compétition (listing et note de frais)
Pour le 1er et 2ème tour , les frais d'arbitrage sont à la charge du club recevant .
A savoir pour info :
 - ✓ frais de fonctionnement : 35 €
 - ✓ Frais de déplacement 0,802 € km Aller, minimum 33 €

Dates de formations 2020-2021 :

Formations initiales en arbitrage prévues :

- ✓ 1ère formation les 17, 24, 31 octobre 2020. Formation FMI : 7 novembre 2020
- ✓ 2ème formation : 9, 16, 23 janvier 2021. Formation FMI : 30 janvier 2021

Les clubs intéressés sont priés de voir les modalités pour l'inscription des candidats sur le site du district.

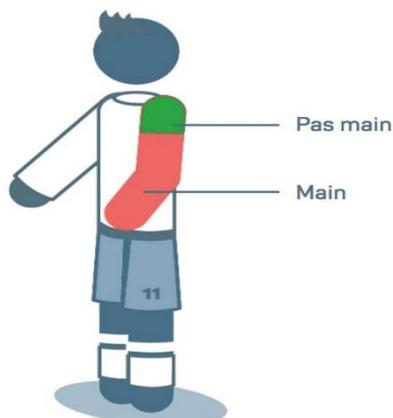
Modifications des lois du jeu à compter de cette saison 2020/2021

Mains

Souvent compliquée à juger, la limite entre l'épaule et le bras pour la faute de main est clarifiée, et est définie comme étant "le bas de l'aisselle".

Autre changement concernant les fautes de main : une main "accidentelle" commise par un joueur en attaque n'est pénalisée que si elle survient "immédiatement" avant un but ou une occasion de but manifeste.

Par exemple : le joueur en attaque touche accidentellement le ballon du bras/de la



main, celui-ci parvient à un de ses coéquipiers et l'équipe qui attaque marque dans la foulée : il y a faute de main.

Si, après une main accidentelle, le ballon parcourt une certaine distance (passe ou dribble) et/ou si plusieurs passes sont effectuées avant le but ou l'occasion de but, il n'y a pas faute.

Cartons

Si un gardien de but joue délibérément le ballon une deuxième fois lors d'une reprise du jeu (avant que le ballon n'ait touché un autre joueur) et annihile une attaque prometteuse ou empêche un but ou une occasion de but manifeste, il doit être averti ou exclu (carton jaune ou rouge). Cela s'applique même si le deuxième contact a été fait avec la main/le bras, car l'infraction n'est pas la "faute de main" mais le fait de jouer "illégalement" le ballon une deuxième fois.

Toute infraction (et pas seulement une faute) commise pour "perturber ou stopper une attaque prometteuse" doit être sanctionnée d'un carton jaune.

Un joueur qui ne respecte pas la distance règlementaire (4 m) sur une balle à terre doit être sanctionné d'un carton jaune.

Règle de l'avantage

Si l'arbitre laisse l'avantage ou permet à un coup franc d'être joué "rapidement" après une infraction commise pour perturber ou stopper une attaque prometteuse, le carton jaune n'est pas administré.

Dans le cas où la faute empêche une "*occasion de but manifeste*" (qui aurait été sanctionnée par un carton rouge), si l'arbitre laisse l'avantage, le défenseur fautif ne prend qu'un carton jaune. Dans le cas où la faute empêche une "*attaque prometteuse*" (qui aurait été sanctionnée d'un carton jaune), le joueur évite totalement le carton.

Penalty

Une infraction commise par le gardien de but (par exemple avancer sur sa ligne) n'est pas pénalisée si le tir manque le but ou rebondit sur le poteau / la barre transversale, sans que le gardien n'ait touché le ballon (sauf si cette infraction a clairement perturbé le tireur). Par contre, si le gardien arrête le penalty, il doit être retiré.

Le gardien ne doit pas recevoir d'avertissement lors d'une première infraction, mais il doit être averti en cas de récidive lors du penalty retiré ou d'un penalty suivant.

Si le tireur et le gardien de but commettent une infraction exactement au même moment (par exemple quand l'infraction du gardien est provoquée par la feinte illégale du tireur), c'est le tireur qui est pénalisé.

Vous pouvez retrouver toutes les modifications sur [le document officiel de l'IFAB \(PDF\)](#).

STAGE ANNUEL DE DEBUT DE SAISON DU 19 SEPTEMBRE 2020

LIEU : Stade des Bethanies (Annexe)

274 Route des Béthanies – 38430 MOIRANS

En raison de la crise sanitaire liée au Covid-19, le stage annuel ne comportera que les tests physiques TAISAL

Veuillez vous munir par avance, de vos masques avant et après les exercices ainsi que de vos équipements sportifs.

Aucun vestiaire ne sera mis à notre disposition.

Des créneaux horaires sont définis pour accueillir l'ensemble des arbitres dans la matinée du 19 septembre afin de suivre le protocole COVID. Les arbitres ayant fini leur test sont priés de quitter les lieux et éviter tout rassemblement.

Merci de respecter scrupuleusement les horaires de passage des tests par catégories :

D1-D2 – 08h00

D3 – 09h00

D4 – 10h00

D5 et AA – 11h00

Jeunes et Futsal – 11h30 à 12h30

Les contrôleurs sont conviés à participer pour aider à l'encadrement et au bon déroulement des tests physiques.

Les arbitres et les contrôleurs recevront ultérieurement les convocations par mail.

Considérant les risques sanitaires et de l'annulation de la partie administrative (révisions des nouvelles Lois du Jeu, questionnaire sur table...), la CDA vous proposera un test QCM en ligne à faire à domicile entre le 19 et 26 septembre 2020.

INFORMATIONS AUX ARBITRES

Devoirs et obligations :

- Obligation de donner vos indisponibilités sur MyFFF au moins 3 semaines à l'avance.
- Pour les indisponibilités de dernière minute, (qui doivent rester exceptionnelles), les arbitres doivent contacter leur désignateur le plus rapidement ainsi que le club recevant.

Ils devront envoyer par mail le motif de l'indisponibilité tardive à la CDA.

Desirata :

- Si ce n'est déjà fait sur les fiches de renseignements, veuillez préciser **par mail à l'attention du désignateur** concerné :
 - Si vous souhaitez arbitrer, le samedi, le dimanche
 - Si vous souhaitez diriger les rencontres Jeunes
 - Les arbitres qui sont intéressés par le Foot Entreprises, Futsal sont tenus également de faire rapidement acte de candidature auprès du désignateur concerné.

RAPPEL : Suite à la mise en place d'un logiciel informatique concernant les désignations, il est impératif de saisir vos indisponibilités sur MyFFF 3 semaines avant la date.

NOTE D'INFORMATION :

Concernant la DISCIPLINE, les rapport disciplinaires doivent obligatoirement, à compter de cette saison, être établis sur le compte MyFFF de l'arbitre, le rapport qui se trouve sur le site du district ne doit donc plus être utilisé.

COURRIERS DIVERS :

FFF /FOOT 2000 : Indisponibilités Arbitres/ Observateurs.

COURRIERS CLUBS : Concernant les inscriptions des candidats à la formation initiale de l'arbitrage, merci de voir les modalités sur le site du district.

COURRIERS ARBITRES

M. VRIGNON Pascal : lu et noté. Réponse donnée par le président de la CDA.

ATTENTION

**L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES
T'ES SUR LA TOUCHE
LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON**

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.